

Commune d'OIZÉ

1, place Marin Mersenne - 72330 OIZÉ

Téléphone : 02.43.87.81.62 - E-mail : mairie.oize.72@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 Septembre 2018**

Le Conseil Municipal d'OIZÉ s'est réuni en séance ordinaire le 11 Septembre 2018, sous la présidence de M. Jean-Claude BOIZIAU, Maire.

Date de convocation : 5 Septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 12

Étaient présents : Jean-Claude BOIZIAU, Jean-Luc LECOMTE, Emmanuel LELARGE, Danielle GAUTIER, Francine GASNAULT, Julien GARNAVAULT, Véronique NOJAC, Fabienne PAUMARD, Charlie RENARD.

Procuration : Michaël JACOB à Jean-Claude BOIZIAU
Christophe VÉRON à Julien GARNAVAULT
Julien VAIDIE à Véronique NOJAC

Secrétaire : Francine GASNAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 26 Juin 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de retirer un point de l'ordre du jour à savoir la validation du projet de SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval. En effet, des réunions de présentation auront lieu fin Septembre 2018 et nous disposons de quatre mois pour approuver ce projet. Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, au retrait de ce point de l'ordre du jour. Ce dossier est donc reporté à une date ultérieure.

1 - Vente d'un ordinateur de la bibliothèque :

Suite à un remplacement d'ordinateur à la bibliothèque, il nous a été posé la question de savoir quoi faire de l'ancien. Soit la Mairie le reprend, soit il est gardé par la bibliothèque dans l'espoir de l'utiliser plus tard dans un local plus grand, ce qui implique de le ranger et il y a un manque de place dans le local actuel, soit de le vendre à un petit prix car il y aurait une personne qui serait intéressée pour en faire l'acquisition. Après recherches, il s'avère que ce matériel date de 2005 et qu'il est aujourd'hui devenu obsolète. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de sortir le matériel de l'inventaire communal et de le céder gratuitement à la personne qui en a fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable, à l'unanimité, à la proposition du Maire.



-07

2 – Projet d'aménagement d'un espace dénommé « Poumon vert » :

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération en date du 13 Décembre 2016 l'autorisant à solliciter une aide financière sur les fonds Leader (FEADER) pour le projet d'aménagement d'un espace dénommé « Poumon vert » et lui donnant pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Le plan de financement était le suivant :

Coût total des dépenses éligibles de l'opération :	81 528.54 € H.T.
Fonds parlementaires :	15 000.00 €
Subvention FEADER :	40 000.00 €
Autofinancement :	26 528.54 €

Celui-ci ayant été revu à la baisse en ce qui concerne les dépenses éligibles, le nouveau plan de financement est établi comme suit :

Coût total des dépenses éligibles de l'opération :	78 122.62 € H.T.
Fonds parlementaires :	15 000.00 €
Subvention FEADER :	40 000.00 €
Autofinancement :	23 122.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ce nouveau tableau prévisionnel.

3 – Choix d'un coordonnateur SPS pour la construction du nouveau restaurant scolaire :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir un coordonnateur pour une mission Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) pour les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire. Plusieurs devis ont été demandés par l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre, à savoir :

Jacky JARDIN : Montant de l'offre : **1 969.40 € H.T.**
SOCOTEC : Montant de l'offre : **2 890.00 € H.T.**
APAVE : Montant de l'offre : **2 280.00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir **M. Jacky JARDIN** pour un montant de **1 969.40 € H.T.**

4 – Choix d'une entreprise pour la réalisation d'une étude de sol :

Pour faire suite au point 3, le Maire précise qu'avant le lancement des travaux, il est nécessaire de réaliser une étude de sol. Une consultation a été lancée par l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre et trois propositions ont été faites, à savoir :

FONDOUEST : Montant de l'offre : **2 590.00 € H.T.** pour la mission G2 PRO
GÉOTECHNIQUE OUEST : Montant de l'offre : **2 350.00 € H.T.** qui propose une mission G2 AVP (avant-projet) et une mission G2 PRO en complément d'un montant de 800.00 € H.T. ce qui porte son offre à 3 150.00 € H.T. (la mission G2 AVP n'étant pas celle demandée)
GÉODÉCRION : Montant de l'offre : **1 750.00 € H.T.** pour la mission G2 AVP + PRO

Il est précisé qu'il était demandé un rapport G2 PRO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de **GÉODÉCRION** pour un montant de **1 750.00 € H.T.**

5 – Choix d'un bureau d'études pour la mission de Contrôle Technique (C.T.) :

Toujours en relation avec la construction du restaurant scolaire, le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est également nécessaire de désigner un bureau d'études pour la mission Contrôle Technique (C.T.). Une consultation a été lancée par l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre et trois propositions ont été faites, à savoir :

APAVE : Montant de l'offre : **4 450.00 € H.T.** y compris attestation handicapés
VÉRITAS : Montant de l'offre : **4 640.00 € H.T.** y compris attestation handicapés
SOCOTEC : Montant de l'offre : **3 690.00 € H.T.** y compris Consuel pour 290.00 € H.T. et attestation handicapés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de **SOCOTEC** pour un montant de **3 690.00 € H.T.**

6 – Plan d'aménagement du futur lotissement :

Le Maire rappelle le projet en cours de construction d'un nouveau restaurant scolaire et rappelle également le projet de lotissement à proximité immédiate de celui-ci.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de prévoir d'ores et déjà la desserte par les différents réseaux pour ces deux structures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de poursuivre le plan d'aménagement autour du restaurant scolaire et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

7 – Permis de démolir le bâtiment présent sur le terrain destiné à la construction du restaurant scolaire :

Le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, il est nécessaire de procéder à la destruction du bâtiment situé sur le terrain à ce destiné. Pour ce faire, il est donc nécessaire d'établir un permis de démolition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, pour la démolition du bâtiment existant sur le terrain du futur restaurant scolaire et autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

8 – Projet de construction de nouveaux vestiaires/buvette au terrain de football :

Lors de précédentes séances, il a été évoqué le projet de construction d'un nouveau terrain de football. Dans le cadre de ce projet, il a également été évoqué la possibilité de construire de nouveaux vestiaires ainsi qu'une nouvelle buvette. L'augmentation constante des effectifs pose de sérieux problèmes sur ce point, on se retrouve régulièrement avec plusieurs groupes dans chaque vestiaire et, avec l'arrivée d'un deuxième terrain, la proximité d'une nouvelle structure serait une réponse cohérente. Le positionnement de la buvette pourrait desservir les deux terrains. Avant toute démarche, le Maire demande l'accord à l'assemblée délibérante afin d'avoir la possibilité de monter le dossier pour demander des subventions. Sans l'obtention de subventions le projet ne pourra pas être réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, par 9 voix pour et 3 abstentions, à demander des subventions et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

9 – Délibération modificative pour le tarif de location des barnums :

Le 25 Juin 2018 une délibération était prise pour fixer les tarifs de location des salles des fêtes ainsi que des divers matériels loués par la collectivité. Il s'avère qu'une erreur s'est glissée au niveau du tarif de location des barnums qui n'est pas de 100 € mais de 110 €.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de reprendre une délibération sur laquelle sera notifiée le bon tarif, à savoir 110 €. Cette modification est validée, à l'unanimité.

10 – Point sur une habitation de la Commune en location :

Les locataires du logement concerné présentent aujourd'hui une dette importante envers la Commune correspondant à un grand nombre de loyers impayés. De très nombreuses démarches ont depuis longtemps été effectuées et, malgré des engagements écrits pris par les locataires, nous constatons aujourd'hui qu'aucun n'a été respecté.

Après un échange de courriers, un rendez-vous était fixé le 3 Septembre afin de trouver une nouvelle fois un terrain d'entente. Malheureusement ils n'ont pas honoré ce rendez-vous et refuse tout contact.

Au vu de l'ensemble des éléments, le Conseil Municipal décide de leur adresser un courrier recommandé leur demandant de quitter les lieux dans un délai d'un mois. À défaut de départ, une procédure judiciaire sera mise en place.

11 – Point sur les panneaux de signalisation :

Suite aux travaux de voirie du centre bourg, des panneaux de signalisation devront être remis en place. Le Conseil Municipal s'est mis d'accord pour des panneaux qui seront en accord, au niveau de la couleur, avec les candélabres et les barrières. Cette couleur est adoptée pour les deux faces des panneaux.

12 – Discussion sur un projet d'école de musique intercommunale :

La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne pouvant pas prendre la compétence, il sera nécessaire de créer un syndicat dénommé SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique). Des réunions avec les communes intéressées sont en cours avec, comme objectif, un démarrage au 1^{er} Janvier 2019.

13 – Questions diverses :

➤ Petit point sur les terrains Colas situés au lieu-dit « La Barre ». Après un dépassement de date pour la validité du certificat d'urbanisme, les terrains ne seraient plus constructibles. Deux sont en cours de compromis et nous sommes dans l'attente d'un retour de la DDT.

➤ Déchetterie : dossier toujours en cours en ce qui concerne l'actif et le passif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Secrétaire de séance,
Francine GASNAULT.

Le Maire,
Jean-Claude BOIZIAU.

